

ISSN 1246-3442

Recueil des actes administratifs
COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 22 janvier 2016

LOT-ET-GARONNE
Le Département



www.lotetgaronne.fr

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 22 Janvier 2016

N° C0104

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT :

- **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE MONSEGUR (GIRONDE)**
- **A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA DORDOGNE AVAL**

La commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3211-2,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 02 avril 2015 portant élection de la commission permanente, lui donnant délégation de compétence et fixant ses plafonds d'intervention, ainsi que les délibérations ultérieures du Conseil départemental complétant ces délégations,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

- à l'unanimité, de procéder par vote à main levée à la nomination des représentants du Département ci-dessous, en application des dispositions de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales ;
- de désigner Mme Sophie Borderie pour siéger au Conseil d'administration de l'hôpital de Monségur en Gironde ;
- de désigner Mme Danièle Dhélias en qualité de membre titulaire de la commission locale de l'eau du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin versant de la Dordogne aval.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 25 Janvier 2016 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Pour le Président du Conseil départemental Le Directeur général des services, Jacques ANGLADE

Certifié conforme :

*Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne*

Pierre CAMANI

Imprimé en janvier 2016

Dépôt légal – Janvier 2016